



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°32

Réunion du vendredi 14 mars 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours francs** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

MEAUX CS ACADEMY - 500831

La Commission prend connaissance des dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de MEAUX CS ACADEMY (toutes catégories confondues).

Tous les matches à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de MEAUX CS ACADEMY (500831@lpiff.fr), la liste de leur délégation (à l'aide du document ci-joint) **au plus tard le samedi 12h**, en mettant en copie de l'envoi la Ligue (competitions@paris-idf.fff.fr):

- 14 joueuses maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match
- Plus les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters)

Liste des rencontres concernées pour le week-end des 15 et 16 mars 2025 :

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date	Heure
U18f R3	29521714	CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL	DAMMARTIN C.S.	15/03/2025	16H